

# La contestation de la prison dans les années soixante-dix

Romain Thierry

Cette recherche s'inscrit dans le grand chantier ouvert par Michel Foucault et dans ce que Michelle Perrot qualifie d'"histoire inachevée dont on ne peut rêver la seule issue heureuse : Prisons... Fin<sup>1</sup>". Plus, elle invite à réfléchir sur le sens que l'on peut donner à l'enfermement dans nos sociétés et sur ce grand débat ouvert dans les années 1970 autour de l'abolition de la prison.

Nos sociétés se définissent comme modernes et civilisées en comparaison à un passé récusé, à ses pratiques qui en symbolisent l'arriération voire la barbarie. Les années 1970 nous ont installés sur cette ligne de fracture où pour nombre de contemporains, la prison est passée du côté de l'intolérable : "il faut se dire que la prison est abominable aujourd'hui, comme la chaîne hier<sup>2</sup>", déclarait Michel Foucault, il y a près de trente ans. Pourtant, plus les sensibilités culturelles nourrissent une solide aversion pour la prison, et plus sa persistance semble appelée à s'éterniser. Mais ce ne serait pas la première fois qu'un tel conflit perdurerait en France. Pendant près d'un siècle, la peine de mort s'est perpétuée en dépit de l'horreur qu'elle inspirait à une opinion toujours plus nombreuse. Plus loin encore, trois siècles avant la Révolution, le supplice de Damiens fut l'occasion de constater la montée d'un sentiment de répulsion dans le peuple même, face à la cérémonie des supplices. Même si l'abolition des prisons est encore considérée par beaucoup comme une idée utopique, rien ne s'oppose donc, à ce que dans une perspective plus lointaine, la prison disparaisse de nos sociétés, à ce que les changements des mœurs et des mentalités aient raison de

l'enfermement. Et "il est déjà évident que nous serons considérés rétrospectivement avec une répulsion et un mépris certains par de proches générations à venir pour avoir fait cohabiter sans trop d'état d'âme, nos petits soucis, nos espérances, nos raffinements technologiques, et surtout notre opinion de nous mêmes comme civilisés, avec la prison<sup>3</sup>".

Alors que traditionnellement, depuis 1789, chaque révolution s'attaque au système judiciaire et à la prison pour sa fonction politique et son instrumentation par le pouvoir, les événements de mai 1968 n'ont eu aucune répercussion directe sur l'univers carcéral. Malgré tout, ils ouvrent la possibilité d'une mobilisation.

Le mouvement de mai 68 avait ignoré les prisons et c'est la répression frappant des groupes qui en sont issus, qui fait alors émerger le problème. Avec tout d'abord l'interdiction de la Gauche Prolétarienne puis le vote de la loi "anti-casseurs" les 27 et 29 mai 1970, ce sont rapidement plus d'une centaine de militants d'extrême gauche qui découvrent l'univers carcéral. Pour la première fois depuis 1881, exception faite de la période de l'Occupation, deux directeurs de publication, ceux de *La Cause du Peuple*, l'organe de presse de la Gauche Prolétarienne, sont incarcérés. De nouveau, on dénonce la fonction politique de la prison.

Dès l'automne, une trentaine de ces militants incarcérés entame une grève de la faim dans le but de revendiquer l'obtention du statut de prisonnier politique. Cette action collective s'accompagne d'un communiqué de presse "écrit dans les prisons" :

"Nous réclamons la reconnaissance de nos qualités de détenus politiques. Nous ne revendiquons pas pour autant des privilèges par rapport aux autres détenus de droit commun : à nos yeux, ils sont des victimes d'un système social qui, après les avoir produits se refuse à les rééduquer et se contente de les rejeter. Bien plus, nous voulons que notre combat, dénonçant le scandaleux régime actuel des prisons, serve à tous les prisonniers<sup>4</sup>."

Parce qu'ils possèdent un niveau intellectuel relativement élevé et une conscience politique aiguë, les prisonniers politiques sont les pre-

miers à organiser la contestation. À l'extérieur, ils disposent de soutiens essentiels liés à leur militantisme. *La Cause du Peuple* qui n'a pas été interdite continue de paraître et diffuse largement leurs revendications. Son parrain, Jean-Paul Sartre, fonde également dès juin 1970 le Secours Rouge pour soutenir les "victimes de la répression". Pour Michel Foucault, "les maoïstes ont très vite compris qu'en fin de compte l'élimination, par la prison, des prisonniers de droit commun faisait partie du système d'élimination politique dont ils étaient eux-mêmes les victimes. Si l'on fait la distinction, si l'on accepte la différence entre droit politique et droit commun, cela signifie que, fondamentalement, on reconnaît la loi bourgeoise en ce qui concerne le respect de la propriété d'autrui, le respect des valeurs traditionnelles<sup>5</sup>".

Malgré tout, le gouvernement reste sourd à toutes leurs revendications. Une deuxième vague de grèves de la faim débute alors à la mi-décembre, observée par des militants du Secours Rouge à la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse. Cette fois-ci, l'objectif est de regrouper les prisonniers politiques dans les prisons parisiennes au lieu de les disperser à travers la France, de leur donner la possibilité de se réunir quotidiennement, de leur permettre de bénéficier d'un régime de visites améliorées et de disposer de tous les livres et journaux qu'ils souhaitent. Grâce au soutien extérieur, aux visites de personnalités comme Maurice Clavel, Simone Signoret, Yves Montand ou Michel Foucault, la grève de la faim est médiatisée et fait la une du 8 février de *France Soir* et du *Figaro*. C'est ce même jour que George Kiejman et Henri Leclerc, les avocats représentant l'ensemble des militants d'extrême-gauche, tiennent une conférence dans la chapelle pour annoncer que le Ministre de la Justice, René Pleven, cède à la plupart de leurs revendications, et qu'il accepte la création d'une commission d'enquête chargée de redéfinir le statut du régime spécial. C'est alors que l'on tend le micro à Michel Foucault :

"Nul de nous n'est sûr d'échapper à la prison. Aujourd'hui moins que jamais. Sur notre vie de tous les jours, le quadrillage policier se resserre, dans la rue et sur les routes ; autour des étrangers et des jeunes, le délit d'opinion est réapparu : les mesures anti-

drogues multiplient l'arbitraire. Nous sommes sous le signe de la garde à vue. On nous dit que la justice est débordée. Nous le voyons bien ; mais si c'était la police qui l'avait débordée ? On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était sur-emprisonnée ? Peu d'informations se publient sur les prisons ; c'est une des régions cachées de notre système social, une des zones sombres de notre vie. Nous avons le droit de savoir. Nous voulons savoir. C'est pourquoi avec des magistrats, des avocats, des journalistes, des médecins, des psychologues, nous avons formé un Groupe d'information sur les prisons<sup>6</sup>."

Très rapidement, le groupe lance les enquêtes annoncées. À l'heure des parloirs, ses membres se rendent devant les prisons pour y distribuer des questionnaires aux familles et aux travailleurs sociaux. Ces questionnaires constituent la matière première que le Groupe d'information sur les prisons utilise pour la publication de brochures – quatre au total. Chaque enquête se veut un acte politique. Elle vise des cibles précises, des institutions qui ont un nom, des gestionnaires, des dirigeants ; chacune d'elle est la première étape d'une lutte. Cette démarche s'inscrit dans un retour général au terrain, à la manière des enquêtes ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle, préconisé par l'extrême-gauche après 1968 ; à la manière des *Cahiers de Mai* qui en avaient fait le cœur de leur démarche, remplaçant simplement les usines par les prisons. L'utilisation d'intellectuels et d'universitaires n'a pour but que de légitimer le discours du GIP et de lui faire bénéficier de l'aura médiatique dont ils disposent. Le discours reste celui du prisonnier, comme le souligne Michel Foucault :

"Il fallait faire entrer la prison dans l'actualité, non sous forme de problème moral, ou de problème de gestion générale, mais comme un lieu où il se passe de l'histoire, du quotidien, de la vie, des événements du même ordre qu'une grève dans un atelier, un mouvement de revendication dans un quartier, une protestation dans une cité HLM..."<sup>7</sup>

Ce n'est pas en tant que victime que le détenu est perçu, mais comme acteur, conteur d'une histoire politique déniée.

On assiste alors à une politisation de la question de la prison, rendue possible par l'irruption dans le champ du discours d'un groupe perpétuellement privé de parole et la constitution d'un espace public à propos d'une institution traditionnellement soustraite au regard et à la contestation.

La fin de l'année 1971 est marquée par la mort de trois personnels de l'administration pénitentiaire, tués dans l'exercice de leurs fonctions par des détenus. C'est tout d'abord un surveillant qui est tué lors du processus de délivrance des colis de linges où avaient été dissimulées des armes, puis intervient le célèbre drame de Clairvaux durant lequel Claude Buffet et Roger Bontemps égorgent un surveillant et une infirmière qu'ils avaient d'abord retenus en otages. En conséquence, et ce sous la forte pression des syndicats de surveillants de prison, René Pleven annonce la suppression des colis de Noël. Pour le GIP, "la suppression des colis de Noël, un des rares liens unissant les détenus à leur famille, constitue un pas de plus dans la déshumanisation des prisons françaises<sup>89</sup>". Cette décision est vécue comme une brimade supplémentaire par les personnes détenues mais aussi par leurs familles, et il n'en fallait pas davantage pour relancer, de nouveau, l'agitation qui couvait dans les prisons.

Du 5 au 8 décembre 1971, des mouvements spontanés de protestation contre la décision du Garde des Sceaux se déroulent dans la prison de Toul. Puis le 9, c'est l'explosion. Les détenus se barricadent, allument des incendies et montent sur les toits d'où ils crient leurs revendications, à savoir le départ du directeur, monsieur Galiana, du gardien-chef Thiaville surnommé le "SS" et de deux autres surveillants, mais aussi la fin des brimades. Grâce à l'intervention de l'aumônier, la mutinerie s'achève sans l'intervention des forces de l'ordre. Mais la tension n'est pas redescendue et le 13 décembre, alors que la moitié des détenus a été transférée et que l'autre subit un enfermement total, une nouvelle mutinerie éclate. Cette fois-ci, la répression des CRS et des gardes mobiles est immédiate et particulièrement violente. En réalité la suppression des colis de

Noël n'aura été que le détonateur d'une crise bien plus grave. En fait la mutinerie avait surtout pour origine la sévérité excessive du directeur et de certains de ses collaborateurs. Les saccages commis par les détenus avaient pour but essentiel de rendre l'établissement inutilisable afin d'être transférés vers d'autres prisons. René Pleven annonce la création d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements et leurs origines. Très rapidement, et ce pour la première fois, les langues se délient. C'est tout d'abord le psychiatre, Édith Rose, puis l'aumônier de la prison, l'abbé Velten, qui font des révélations particulièrement accablantes pour l'administration pénitentiaire. Non seulement elles viennent dénoncer la conception de l'ordre et de la discipline que se faisait la direction mais dévoilent au grand jour le scandale concernant l'utilisation de la ceinture de contention à des fins punitives — des hommes restés attachés durant plus de huit jours, gisant dans leurs excréments et nourris à la petite cuillère. Le 10 janvier 1972, le rapport de la commission Robert Schmelck ne peut infirmer ces déclarations et relance l'agitation chez les prisonniers particulièrement révoltés par ses conclusions. La révolte de la prison de Toul constitue un événement majeur dans le mouvement des prisonniers dans la mesure où elle a donné naissance, chez les détenus, à l'idée qu'il est souhaitable et indispensable de s'organiser et de se soulever collectivement face à des situations arbitraires et intolérables.

Tout au long de son existence, le GIP a toujours affirmé vouloir donner aux détenus un moyen d'expression, plutôt que de parler en leur nom, à leur place. Or, en cette fin d'année 1972, certains prisonniers ayant pris part à ce que l'on a appelé le "mouvement de libération des prisonniers" de 1971/1972, et qui avaient été les interlocuteurs du GIP, sont sortis de prison. Ils entendent bien devenir les propres acteurs de leurs luttes et investir le nouvel espace ouvert par le GIP pour leur prise de parole autonome. Ces mêmes interlocuteurs estiment que, désormais, les prisonniers ont le droit et le pouvoir d'analyser eux-mêmes les raisons pour lesquelles ils sont en prison et qu'il n'y a plus lieu de confier l'analyse de leur vécu à des intellectuels, d'où la nécessité de se retrouver dans un

mouvement spécifique. En novembre 1972, Serge Livrozet fonde le Comité d'action des prisonniers considérant que "les prisonniers et les anciens prisonniers doivent s'organiser comme une force en lutte. En lutte contre l'actuel système pénal et toutes les injustices qu'il prolonge ou qu'il fait naître ; en lutte contre le régime des prisons, l'arbitraire qui y règne, les conséquences qu'il fait peser sur la vie des libérés<sup>99</sup>". Jusqu'à la naissance du Comité d'action des prisonniers, le détenu était considéré, même par les personnes qui s'intéressaient aux problèmes humains soulevés par les prisons, comme le véhicule, le récitant d'une expérience peu ordinaire, méritant par son côté "aventureux" d'être rapportée. Avec le GIP dans un premier temps, et puis surtout grâce au CAP, le prisonnier conquiert brusquement, au-delà de la narration pittoresque, le droit et notamment la capacité d'analyser sa propre situation. Du rôle de conteur dans lequel on l'avait cantonné, à la grande satisfaction des pénalistes, sociologues et autres spécialistes, il passe à celui d'observateur de sa propre expérience et est logiquement amené à tirer des conclusions radicalement opposées, sur les circonstances qui l'ont conduit à la délinquance. Tout ce que dit le CAP, c'est que la délinquance n'est pas le fruit d'un hasard chromosomique mais qu'elle est liée aux conditions économiques et sociales. De cette observation découle alors un déterminisme social : "C'est toujours la même classe qui se trouve au pouvoir et dans les postes clés de cette société ; ce sont toujours les mêmes qui sont à l'usine et qu'on envoie en prison lorsqu'ils ne marchent plus droit<sup>100</sup>". Le ton est syndical et le but est de regrouper les détenus mais aussi les anciens détenus dans une lutte pour l'amélioration constante de leurs conditions d'existence, sur la base d'une conscience de classe, celle de l'ouvrier-détenu. Le CAP a alors tenté une assimilation avec les ouvriers, mais de la même façon que pour la lutte des femmes, des immigrés, des homosexuels et des écologistes, le mouvement ouvrier est resté sourd à la lutte des prisonniers. Dans un premier temps, il définit onze points qui fondent son manifeste et constituent ses principales revendications. Mais très vite, ils sont remplacés par un douzième point qui annule les précédents : l'abolition de la prison. Avec la création

du Comité d'action des prisonniers, le mouvement de contestation de la prison est maintenant directement pris en charge par les détenus eux-mêmes, dans un "mouvement de libération".

Dès le début de l'année 1972, cette volonté de s'organiser collectivement se manifeste également à l'intérieur des murs. Cette conscience collective commence à arriver à maturité chez grand nombre de détenus et est particulièrement perceptible à travers les mouvements des prisonniers de Lyon et de Melun. Pendant plusieurs mois, la population pénale des deux établissements utilise tous les moyens pacifiques dont elle dispose pour faire entendre ses revendications. Ainsi, sur le mode de la lutte syndicale, les détenus multiplient les lettres collectives, les cahiers de doléances, les débrayages et les grèves de la faim, faisant la preuve de leur aversion pour la violence et de la nécessité d'établir un dialogue avec l'administration pénitentiaire. Ces mouvements seront rapidement étouffés grâce à l'utilisation de la répression brutale et aveugle, le 8 mai 1973 à la prison de Saint-Paul de Lyon et le 24 octobre 1973 à Melun. Mais ils ont franchi un pas, parce qu'ils ont mis directement en cause la justice et parce qu'ils ont fait la démonstration de la responsabilité et de la maturité du mouvement des prisonniers. L'administration pénitentiaire qui ne reconnaît aucune légitimité à ces mouvements démontre une nouvelle fois sa volonté de briser toute action collective violente ou pacifique grâce à l'utilisation systématique de la répression. Fin 1973 et durant les six premiers mois de l'année 1974, nombre d'événements révèlent la détérioration du climat dans l'ensemble des prisons françaises, sur fond de répression, de transferts, de promesses non-tenues ou de réformes mal appliquées. Partout les revendications des détenus sont les mêmes : salaires décents, meilleures conditions d'existence, mise en cause du système judiciaire... Malgré son allure moderniste, le nouveau gouvernement maintient la même politique pénitentiaire que son prédécesseur et reste sourd à ces craquements annonciateurs d'une crise plus profonde.

En cet été 1974, la situation atteint son paroxysme. À partir du 12 juillet, et ce pendant trois semaines, c'est plus d'un tiers des prisons françaises qui est touché par des mouvements collectifs et des révoltes de grande

envergure. Grâce à la radio et aux transferts, l'information circule très vite dans les prisons et rapidement les révoltes se propagent dans toute la France.

“On parle d'épidémie, mais cela ressemble plus à Mai 68 qui se lève dans l'univers carcéral. Comme un gigantesque mouvement de revendications qui reprend toutes les formes de luttes possibles, de l'émeute violente où l'on brûle et où l'on détruit, au simple chahut, en passant par l'arrêt de travail, la grève générale, le cahier de doléances et la manifestation pacifique<sup>11</sup>.”

Fin juillet, avec le démarrage d'un mouvement de grève national des surveillants de prison, la situation est telle que les prisons deviennent le problème numéro un du gouvernement.

Parce que les détenus ne sont pas plus partisans de la violence que les surveillants ou l'administration pénitentiaire dont c'est pourtant souvent la seule réponse, les prisonniers veulent croire à ces déclarations de bonnes intentions et sont à l'origine d'un retour au calme. Bien entendu, les prisonniers et les personnes qui ont lutté avec eux, se félicitent de cette mobilisation nationale qui leur a permis d'obtenir des promesses quant à l'amélioration de leurs conditions de détention. Mais ils attendent avec impatience les premières mesures et condamnent le fait qu'il ait fallu détruire des prisons, que des hommes soient blessés, que sept personnes détenues soient mortes sous la répression sanglante et aveugle des forces de l'ordre, pour qu'enfin les prisonniers soient entendus et que le gouvernement prenne conscience du problème des prisons.

“Clairvaux, Nîmes, ça devait exploser, mais des hommes ont souffert, des hommes sont morts parce que cette société pourrie et ignoble, qui a réduit le prolétariat en un état dégradé de l'humain, se fout pas mal que des hommes souffrent et crèvent pour tenter d'obtenir leurs droits légitimes à minimum de respect, de dignité et de chaleur humaine. Eux, les pestiférés du système, eux qui lui servent d'exutoire facile pour tenter de masquer ses tares ! Clairvaux, Nîmes : ça a explosé, ça nous a fait mal, et c'est avec l'inquiétude

fraternelle de ceux qui ont vécu les mêmes souffrances que nous nous demandons : quelles seront les prochaines révoltes à ajouter sur une liste déjà fort longue et lourde de drames<sup>12</sup>.”

L'esprit de la réforme instaurée dès 1975 est l'individualisation des peines par une différenciation des régimes de détention, soit dans un centre de détention au régime relativement libéral, soit dans une maison centrale plus stricte, soit dans un quartier de sécurité renforcée au régime draconien. Certaines améliorations touchent la population pénale dans sa globalité mais sont relativement limitées dans leurs applications. En fait, cette réforme instaure la politique de la carotte et du bâton, puisque pour bénéficier d'un régime progressif, le détenu doit faire la preuve, aux yeux de l'administration, de sa volonté de se réinsérer. L'administration voit son pouvoir d'autant plus renforcé, puisque c'est elle qui détermine la dangerosité de la personne condamnée qui lui est confiée et décide de son régime d'incarcération. Du fait du fonctionnement même de l'institution pénitentiaire, très rapidement c'est le volet répressif qui est mis en place. Les quartiers de haute sécurité et les quartiers de sécurité renforcée accueillent une population de fortes têtes, de mauvais esprits et de contestataires. Dans ce cas, le but, outre l'exemple et la menace qu'il constitue pour les autres prisonniers, est simplement d'isoler l'individu du reste de la société, y compris de la société "pénitentiaire", et de lui accorder comme seule réinsertion, sa propre destruction psychologique et mentale. Il s'agit avant tout de briser la conscience collective qui s'était répandue et exprimée chez les prisonniers, dans la lutte, depuis le début des années soixante-dix ; ce que cette nouvelle politique pénitentiaire va formidablement réussir à faire.

Mais qu'en est-il de la prison française, aujourd'hui, trente ans plus tard ? Peu de choses semblent avoir évolué. Plus que jamais, c'est bien la politique du tout-pénitentiaire qui est à l'ordre du jour. Les prisons n'ont jamais été aussi surpeuplées, établissant au 1<sup>er</sup> juillet 2003 un nouveau record en ce qui concerne les effectifs de la population pénale, avec 60 963 personnes détenues pour un taux d'occupation de 125,4 %<sup>13</sup>. Les

conditions de vie y demeurent inhumaines, dégradantes et ne permettent pas la réinsertion du condamné. La prison ne remplit toujours pas la fonction qu'elle s'est fixée depuis 1945, pis encore, elle facilite l'apprentissage des techniques délinquantes, favorise la récidive et développe chez les prisonniers un sentiment de haine et de révolte contre la société. Pourtant, et ce malgré les multiples condamnations de son régime, que ce soit par la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International ou bien le Comité européen pour la Prévention de la Torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants (CPT), le pays des droits de l'Homme ne semble pas rougir de son système punitif. C'est vrai qu'en trente années, on a assisté à de légères améliorations des conditions de vie des personnes détenues, avec la création de services sociaux et médicaux, l'arrivée de la télévision, la possibilité de suivre des activités sportives ou culturelles. Mais non seulement elles ont été fortement limitées dans leur influence par une surpopulation pénale en constante augmentation, mais elles n'ont strictement rien changé à la condition même de la personne détenue.

**Romain Thierry**

*Étudiant en DEA d'Histoire à l'UMLV*

## Notes

- 1 Michelle Perrot, préface de *Histoire des galères, bagnes et prisons xiii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup>*, ouvrage collectif sous la direction de Jacques-Guy Petit, Toulouse, Privat, 1991, p. 13.
- 2 Michel Foucault, Postface de *L'Impossible prison, recherche sur le système pénitentiaire au xix<sup>e</sup> siècle*, ouvrage collectif sous la direction de Michelle Perrot, Paris, Le Seuil, 1980, p. 317.
- 3 Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison*, Paris, La Fabrique éditions, 2001, p. 8.
- 4 *Le Nouvel Observateur*, 17 janvier 1972.
- 5 "Michel Foucault on Attica", entretien avec J.K. Simon, *Telos* n° 19, printemps 1974, dans *Dits et Écrits par Michel Foucault*, Daniel Defert, François Ewald, t. II (1970-1975), Paris, Gallimard, 1994.
- 6 "Création d'un Groupe d'Information sur les Prisons", *Esprit*, mars 1971, p. 531, publié dans sa totalité dans le numéro 35 de *La Cause du peuple*.
- 7 Michel Foucault, "Luttes autour des prisons", in Daniel Defert, François Ewald, *Dits et écrits par Michel Foucault*, tome III, Paris, Gallimard, 1994, p. 806.
- 8 Pétition signée par cinq cent quarante familles, lors de la manifestation du 4 décembre, organisée par le GIP devant le Ministère de la Justice, publiée dans *Le Monde* du 8 décembre 1971.
- 9 *Le Journal des prisonniers*, n° 1, décembre 1972, p. 1.
- 10 Serge Livrozet, *De la Prison à la révolte*, Paris, Mercure de France, 1973, p. 98.
- 11 "Commentaires de la presse (Combat)", *Le Monde*, 30 juillet 1974, p. 8.
- 12 Serge Livrozet dans le *Journal des prisonniers*, n° 19, juillet-août 1974, p. 16.
- 13 Chiffres de l'administration pénitentiaire donnés par l'Observatoire international des prisons (OIP).